



Plan n°2 : Projet de Servitudes d'Utilité Publique (Echéance 2009)

..... Rayon de 30 m
 - - - - - Rayon de 100 m
 — — — — Rayon de 200 m

Echelle : 1 / 3000^{ème}

- + — Limites communales
- Parcelles visées par les SUP liées à l'extension et nouvellement impactées.
 - Parcelles visées par les SUP établies en 2001.
 - Parcelles à la fois visées par les SUP établies en 2001, et par les SUP liées à l'extension.

Vu pour être annexé à mon arrêté du: **04 JUIL. 2007**

Le Préfet
 par le Préfet par délégation
 Le Secrétaire Général

Yvan CORDIER



Pour copie certifiée conforme à l'original